

# Règlements généraux

## **Retards :**

Pour la politique des retards, veuillez vous référer à la page PE-4 de l'agenda.

## **Départ hâtif :**

Tout départ avant la fin des cours doit être signalé par un billet de tes parents. Tu devras présenter ce billet au secrétariat lors de ton départ.

Si tu dois quitter pour cause d'accident ou de maladie, l'école communiquera toujours avec tes parents auparavant.

## **Absences :**

- Pour toute absence prévue, l'école doit en être informée par un billet signé par tes parents.
- Pour toute absence imprévue, tes parents doivent téléphoner au secrétariat de l'école (514) 596-5320 : le matin, avant 8 h 15, l'après-midi, avant 12 h 35.
- Pour toute absence non-motivée, l'école téléphonera chez toi afin d'en connaître la raison.

**N.B. Vu la grande responsabilité de l'école à ton égard, nous te demandons, à toi et à tes parents, d'apporter une attention particulière à ces règlements qui concernent ta sécurité.**

## **Changement d'école :**

Si tu quittes l'école en cours d'année, un de tes parents doit signaler ce changement au moins quelques jours à l'avance et se présenter au secrétariat le jour du départ pour prendre la fiche informatisée nécessaire à ton inscription dans une autre école.

### **Habillement :**

Tu dois porter une tenue vestimentaire correcte faisant preuve de propreté, de simplicité et de bon goût. Aucun signe, dessin ou symbole exprimant la violence ne sera toléré. Tu dois également enlever ta casquette ou ton chapeau avant d'entrer à l'école.

Nous demandons de prévoir des vêtements selon la température et les saisons, par exemples : imperméable, bottes, tuque, pantalon de neige (obligatoire), etc.

### **Éducation physique :**

Les espadrilles, la culotte courte et le chandail à manches courtes sont obligatoires. Si tu as à être dispensé d'un cours pour des raisons sérieuses, tu dois présenter à l'enseignant d'éducation physique un billet médical.

### **Objets personnels :**

Nous demandons à tes parents de bien identifier tes effets personnels afin de t'aider à les retrouver rapidement.

Nous te demandons d'éviter d'apporter des montants d'argent non nécessaires ainsi que des bijoux ou des objets de valeur. En aucun cas, l'école ne peut être responsable d'objets perdus ou volés. L'école peut t'aider à les retrouver, mais non à les remplacer.

Le vélo est le seul moyen de transport accepté pour se rendre à l'école (pas de patins à roues alignées, ni de planche à roulettes et de trottinette).

### **Dans la cour d'école :**

En t'amusant, évite les bousculades, les écarts de langage et les actes pouvant causer des blessures ou des dommages matériels.

De plus, aucun jouet n'est autorisé sans permission spéciale de ton professeur(e). Aucune balle n'est permise lors des arrivées et des récréations. Tu peux cependant apporter une corde à danser et un élastique pour les jeux libres.

### **Autorité :**

Chaque membre du personnel exigera de toi le respect des règlements et du code de vie. Il est en autorité.

### **Sur le chemin de l'école :**

Tu dois suivre les consignes des brigadiers scolaires. Sur le chemin de l'école, respecte les lieux que tu côtoies. Abstiens-toi de passer sur la propriété d'autrui, de briser ou de détériorer les objets. Emprunte les trottoirs et traverse les rues avec prudence. Emprunte le chemin le plus sécuritaire et évite de t'attarder ou de flâner. Respecte tes camarades en évitant les bousculades et les écarts de langage et de conduite.

### **Environnement :**

L'ordre, la propreté et le respect du matériel et des lieux doivent être un souci constant de ta part.

### **Système d'alarme**

Le système d'alarme-incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie pourrait entraîner le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable. De plus, l'élève et ses parents seront tenus responsables de frais et dommages causés par l'activation d'une fausse alarme-incendie.

## **Parents à l'école**

C'est avec plaisir que nous recevons les parents à l'école. Nous comptons sur votre présence non seulement lors des rencontres officielles (bulletins, réunions générales, élections, soirées d'information, convocations spéciales), mais également comme personnes ressources.

### **Circulation dans l'école**

Cependant, pour le bon fonctionnement et **la sécurité de tous**, nous demandons aux parents de :

- se présenter au secrétariat par la porte principale et de s'identifier. Nous vous remettons un laissez-passer à porter pendant votre présence à l'école.
- prendre rendez-vous au préalable pour toute rencontre avec le personnel de l'école.

## Vie pédagogique

- Il est de ton devoir de participer attentivement à tous tes cours et d'y consacrer l'effort et le temps nécessaires, tant à l'école qu'à la maison. La collaboration de tes parents est essentielle et indispensable.
- Les devoirs et les leçons sont toujours, dès que tu sais écrire, consignés dans l'agenda.
- La signature des travaux de classe par tes parents est la façon qui permet à ton professeur de s'assurer que tu as effectivement montré tes travaux à tes parents.
- Ton école offre de la récupération aux élèves qui éprouvent des difficultés particulières dans leurs études de base. Cette récupération peut être assurée par le titulaire et/ou l'orthopédagogue. Lorsqu'un élève est référé à l'orthopédagogue, les parents en sont automatiquement avisés.

## Services aux élèves

L'école peut offrir différents services avec l'autorisation de la direction (psychoéducation, orthopédagogie, orthophonie). Ces services relèvent de personnes compétentes et qualifiées. Chaque responsable de ces services assure l'information nécessaire aux parents concernés. Ces parents seront avisés par communication spéciale aux moments jugés opportuns et selon les besoins.

## Numéros utiles

- **Le site Web de la CSDM :** [csdm.ca](http://csdm.ca)  
**Les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) :**  
[csdm.ca/sarca](http://csdm.ca/sarca) , 514 350-8800
- **Le comité central de parents :** [ccp@csdm.qc.ca](mailto:ccp@csdm.qc.ca) . 514 596-6121
- **La commissaire scolaire du quartier, Mohamed Maazami :** [maazami.m@csdm.qc.ca](mailto:maazami.m@csdm.qc.ca)  
514 596-7790
- **Traitement des plaintes et des différends en 4 étapes.** Visitez l'onglet des parents-élèves à :  
[csdm.ca](http://csdm.ca)

## Les leçons et les devoirs

Les leçons et les devoirs :

- favorisent la consolidation des apprentissages de l'élève.
- permettent à l'élève de développer de bonnes habitudes de travail, de l'autonomie, un sens de la discipline et une certaine rigueur.
- permettent aux parents de s'impliquer dans la scolarité de leur enfant.

Chaque élève est unique. Le temps consacré aux leçons et aux devoirs dépend donc d'une variété de facteurs tels les besoins de l'élève, l'âge et le niveau scolaire de l'élève, les habitudes de travail de l'élève, le sujet à l'étude, etc.

Les périodes de temps suggérées ci-dessous doivent être interprétées *comme un guide*. En effet, le temps réel consacré à faire des leçons et des devoirs varie d'élève en élève et selon le moment de l'année scolaire.

Niveau scolaire	Période de temps maximale suggérée par soir de semaine
1 <sup>er</sup> cycle	30 minutes
2 <sup>e</sup> cycle	45 minutes
3 <sup>e</sup> cycle	60 minutes

## Besoin d'aide?

**[www.alloprof.qc.ca](http://www.alloprof.qc.ca) ou (514) 527-3726**

Cet organisme est le seul à offrir des services en éducation gratuits, confidentiels et accessibles à tous les élèves de niveau primaire et secondaire en dehors des heures de classe.